

DU CÔTÉ DE NOS DISPENSAIRES

OUVERTURE A HOBOKEN ET AGRANDISSEMENTS A BRUXELLES

Les dispensaires animaliers, véritables fers de lance de la Fondation Prince Laurent, répondent à un véritable besoin social. Ainsi que le soulignait récemment S.A.R. le Prince Laurent, " il est déchirant de constater que de plus en plus de personnes âgées, exclues, malades, handicapées ou isolées doivent se priver du nécessaire vital pour pouvoir prodiguer des soins vétérinaires indispensables à leur animal. "

L'existence des dispensaires constitue une réponse aux problèmes de ces personnes, réduites à vivre dans le silence et la solitude d'une société de plus en plus riche où l'on enregistre malheureusement de plus en plus de précarité.

Pourtant, malgré le caractère évident de leur raison d'être, les dispensaires animaliers de la Fondation Prince Laurent ne reçoivent pas de subvention des pouvoirs publics. Ils vivent grâce au sponsoring, au mécénat, aux cotisations payées par les amis de la Fondation mais aussi grâce aux bénévoles qui y consacrent leur temps pour accueillir maître et animal avec respect et chaleur humaine. Sans oublier les vétérinaires, qui y prodiguent une médecine de qualité, et les CPAS de Seraing et de Bruxelles qui ont mis les locaux à disposition.

15.000 animaux soignés depuis l'ouverture des dispensaires

Le succès des deux dispensaires de Bruxelles et de Seraing prouve à suffisance que de plus en plus de personnes se retrouvent dans le besoin (plus d'un million de personnes se situent au niveau du seuil de pauvreté dans notre pays). Ce succès est bien évidemment loin d'être un objet de satisfaction en soi car dans une société plus juste et plus équitable, de tels dispensaires, où les personnes disposant de très peu de revenus peuvent



Au dispensaire de Bruxelles



La façade du nouveau dispensaire d'Hoboken. Un bâtiment public cédé par la Ville d'Anvers.

faire soigner leur animal gratuitement, ne devraient pas avoir de raison d'être.

Mais les chiffres sont là. Depuis sa création en décembre 1996, le dispensaire de Bruxelles a déjà soigné plus de 9.500 animaux (essentiellement des chiens et des chats) tandis que le dispensaire de Seraing, ouvert depuis décembre 1997) a traité plus de 5.000 animaux.

Or faut-il rappeler que les dispensaires de la Fondation Prince Laurent assurent des soins curatifs (consultation, délivrance de médicaments gratuits, chirurgie), mais qu'il leur est par contre interdit, par décision de l'ordre des vétérinaires qui craint une concurrence déloyale, de prodiguer des soins préventifs (administration de vaccins, castration, stérilisation). Cette situation est d'autant plus regrettable qu'il est bien évident que les personnes qui fréquentent nos dispensaires ne peuvent financièrement se payer les honoraires de vétérinaires privés. Toutefois, la Fondation Prince Laurent ne désespère pas de pouvoir remédier à cette situation.

Le dispensaire de Bruxelles s'agrandit

Fort de son taux de fréquentation, le dispensaire de Bruxelles se trouve de plus en plus à l'étroit dans ses locaux actuels.

C'est pourquoi il s'agrandira très prochainement dans les locaux contigus à ceux où il se trouve actuellement et qui étaient occupés

jusqu'à présent par " Dentistes sans Frontières ".

Cette extension, dont l'inauguration est prévue le 20 décembre prochain, en même temps que le cinquième anniversaire du dispensaire, se traduira par l'ouverture d'une deuxième salle de consultation, la construction d'une salle d'opération ainsi que d'un local d'hospitalisation pour animaux en soins intensifs.

Le dispensaire d'Hoboken : ouverture le 15 septembre 2001

Si jusqu'à présent, seules la Wallonie et la région bruxelloise bénéficient de l'implantation de dispensaires animaliers, la Fondation Prince Laurent a souhaité pouvoir ouvrir au plus vite un troisième dispensaire en région flamande.

Ce sera chose faite à l'automne prochain, lorsque le dispensaire d'Hoboken, en province d'Anvers, ouvrira ses portes le 15 septembre 2001 dans un ancien bâtiment public qui sera doté d'équipements vétérinaires à la pointe du progrès.

Le choix d'Hoboken est la conséquence d'une opportunité d'utilisation de locaux désaffectés mais aussi d'une localisation conforme au rôle dévolu à ce dispensaire, laquelle est favorable, au point de vue accès, par transports en commun. Presque toutes les conditions sont donc réunies pour que cette clinique, qui

portera le nom de " Nello et Patrasche " soit une initiative heureuse et féconde.

Son ouverture a été rendue possible que grâce à l'aide de la Baronne Kronacker qui a bien voulu prendre en charge l'organisation du Gala de la Fondation Prince Laurent, dont elle a assuré la présidence d'honneur. Ce gala, qui a eu lieu le 9 mars 1999 au Hilton d'Anvers a permis de récolter une partie des fonds combien nécessaires à l'édification du nouveau dispensaire.

Enfin convient-il de ne pas oublier la Ville d'Anvers et son CPAS qui ont décidé d'accorder une subvention au dispensaire d'Hoboken.

Souhaitons que ce nouveau dispensaire pourra très rapidement répondre aux besoins des plus démunis de la région anversoise, comme l'ont fait avant lui ses aînés de Bruxelles et de Seraing. ■



" Nello et Patrasche ", le petit garçon et son chien qui donneront leur nom au dispensaire d'Hoboken.

LE DISPENSAIRE " NELLO ET PATRASCHE " D'HOBOKEN

" Nello et Patrasche " sont les deux héros de la nouvelle " Un chien de Flandre ", écrit sous le pseudonyme d' " Ouida " par une Anglaise qui visita la région anversoise en 1871. Ce roman raconte l'histoire de Nello, un jeune orphelin et son chien Patrasche qui, après plusieurs événements tragiques, moururent tous deux, inséparables, la nuit de Noël, dans la cathédrale d'Anvers, au pied d'un tableau de Rubens.

Cette nouvelle, devenue un classique de la littérature enfantine, a été traduite dans de nombreuses langues dont le japonais.

Une statue représentant les deux amis, œuvre d'Yvonne Bastaens, a été érigée devant le centre d'information d'Hoboken, sur la place du Kiosque.

DU CÔTÉ DE NOS DISPENSAIRES

15 septembre 2001

L'OUVERTURE DU DISPENSAIRE "NELLO ET PATRASCHE" A ANVERS

L'automne 2001 marque un tournant pour la Fondation Prince Laurent qui démarre ses activités en région flamande par la création de son dispensaire d'Anvers, ce 15 septembre 2001.

Faisant suite à la création des dispensaires de Bruxelles et Liège, en 1995 et 1997, le premier dispensaire en Flandre de la Fondation Prince Laurent ouvre ses portes à Hoboken, dans un quartier en pleine mutation sociale et en pleine rénovation urbanistique, pour offrir une médecine vétérinaire de qualité aux animaux malades ou blessés des personnes défavorisées de notre société.

Pose de la première pierre au printemps dernier

Dès avant qu'il ne soit opérationnel, notre dispensaire d'Anvers a déjà fait parler de lui puisque S.A.R. le Prince Laurent, Président de la Fondation, a procédé symboliquement à la pose de la première-pierre du bâtiment, le 20 avril dernier, en présence de Monsieur Camille Paulus, Gouverneur de la Province d'Anvers et de Madame Léona Detiège, Bourgmestre de la Ville d'Anvers, mais aussi de mouvements impliqués dans la défense des animaux

ainsi que de nombreux habitants du quartier. Cette cérémonie donna à notre président l'opportunité de remercier les autorités communales d'Anvers, le CPAS et la société de développement locale d'Hoboken (" Buurtontwikkelingsmaatschappij ") pour leur appui et leur collaboration dans la concrétisation de ce projet, combien indispensable pour les plus défavorisés de la région flamande.

Tout comme ses aînés de Bruxelles et de Liège, le dispensaire d'Anvers, équipé de matériel à la pointe du progrès technologique, est accessible, moyennant une inscription annuelle de 250 FB, aux personnes (minimexées, indigentes ou sans-abri) dont le revenu mensuel n'excède pas 26.000 FB pour un isolé et 33.000 FB pour un couple. Et bien évidemment, il n'est pas réservé qu'aux seuls habitants de la région anversoise mais bien à toute personne résidant en Belgique et qui répond aux critères d'admission.

L'ouverture du dispensaire d'Anvers répond à un véritable besoin en Flandre. Il était grand temps que nous répondions à cette attente en espérant que le dispensaire Nello et Patrasche connaîtra très rapidement un taux de fréquentation comparable à ceux de ses grands frères.



Le Dr Jean Bastien, Administrateur délégué de la Fondation, entouré de M. Erik Mondron et de Mme Isabelle Van Coillie, administrateurs, lors de la réception offerte à l'issue de la pose de la première pierre.



S.A.R. le Prince Laurent, lors de la séance académique, en compagnie de M. Camille Paulus, Gouverneur de la Province d'Anvers et de Mme Léona Detiège, Bourgmestre de la Ville d'Anvers.

Les infrastructures de "Nello et Patrasche"

Installé sur une surface de 140 m² le dispensaire d'Anvers dispose de deux salles de consultation, d'une salle d'opération, d'un local de radiologie et d'une salle d'hospitalisation pour les soins intensifs, capable d'hospitaliser sept animaux simultanément. Outre une salle d'attente, un secrétariat et un bureau d'accueil, le bâtiment dispose à l'arrière d'un jardin aménagé et clôturé pour pouvoir sortir les animaux qui doivent temporairement séjourner au dispensaire.



Un furet abandonné malade dans la rue, a été recueilli par notre dispensaire de Bruxelles. Entièrement guéri grâce aux bons soins de nos vétérinaires, il a déjà trouvé un nouveau maître.

Dernière minute

Nos dispensaires peuvent désormais prodiguer des soins préventifs

Jusqu'à présent les dispensaires vétérinaires de la Fondation Prince Laurent ne pouvaient dispenser que des soins curatifs (consultations, délivrance de médicaments gratuits et chirurgie) aux animaux de compagnie des personnes défavorisées, la profession vétérinaire considérant qu'il s'agissait, de par la gratuité des soins, d'une concurrence déloyale. Mais aujourd'hui, à notre grande satisfaction, cette époque est révolue puisque l'Ordre des Vétérinaires lui-même nous autorise désormais à pratiquer les soins préventifs (vaccinations, castrations et stérilisations), partant du principe que si les personnes dans le besoin n'avaient pas les moyens de faire soigner leur animal en cas de maladie, elle n'avaient pas davantage les moyens de payer des soins préventifs et n'iraient certainement pas chez des vétérinaires privés pour des interventions fort chères au demeurant. Estimant qu'il n'est pas possible de pratiquer une médecine vétérinaire de qualité si l'on n'assure pas les soins préventifs en même temps que les soins curatifs, l'Ordre des Vétérinaires a dès lors insisté pour que les dispensaires de la Fondation puissent ainsi étendre leur pratique aux soins préventifs.

